

le caractère légitime, il s'est trouvé d'autres dépenses supportées par le gouvernement qui se rattachaient également à des services d'ordre social. Je pourrais commencer par signaler le fait qu'après la Grande Guerre, l'administration fédérale a pris à son compte l'entière responsabilité des dépenses découlant de la guerre en ce qui a trait aux traitements et aux soins ultérieurs aux anciens combattants, la totalité des pensions accordées à ces derniers qui ont combattu en Europe et le reste. Jamais on se demanda si les provinces devraient ou non assumer une part de ce fardeau. Le gouvernement fédéral l'accepta à lui seul et immédiatement, malgré le fait que jusque là on considérait que des œuvres de service social incombait à juste titre aux provinces. Voici quelques chiffres supplémentaires: Traitements et soins ultérieurs aux anciens combattants, \$51,450,929.

M. WOODSWORTH: Le premier ministre inclut-il cette dépense dans les services sociaux?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je la traite comme une dépense supplémentaire au compte des services sociaux. Si les soins ultérieurs fournis à un ancien combattant ne sont pas du service social, je voudrais bien savoir comment on pourrait les appeler.

Mlle MACPHAIL: Le premier ministre veut-il dire en réalité que les soins ultérieurs donnés à un ancien combattant constituent un service social?

Le très hon. MACKENZIE KING: Assurément, je dis cela, et même je dirai plus encore. C'est un des premiers services sociaux qu'on doit rendre. Le gouvernement fédéral a entrepris ce régime de service social. Les provinces ni les municipalités n'ont pas eu les mêmes obligations à cet égard.

Mlle MACPHAIL: Le premier ministre ne préférerait-il pas dire que c'est une obligation de guerre plutôt qu'un service social?

Le très hon. MACKENZIE KING: Une obligation de guerre? La plupart de nos services sociaux aujourd'hui sont nés d'obligations de guerre.

Mlle MACPHAIL: Merci. C'est très bien.

Le très hon. MACKENZIE KING: Et le fait que les dépenses relatives aux services sociaux se soient énormément accrues à cause de la guerre constitue une raison de plus pour laquelle ce Parlement, à qui incombe la défense nationale, doit faire tout en son possible pour prévenir une autre guerre et les services sociaux supplémentaires qu'elle en-

traînerait. Quand on constate le tribut qu'une nation doit payer à la guerre en morts, en blessés, en malades, nous trouvons là le plus puissant argument qu'un pays puisse invoquer pour faire tout ce qu'il peut afin d'empêcher un autre pareil conflit. Les crédits de la défense nationale n'ont pas d'autre but que celui d'empêcher que notre pays ne soit envahi par d'autres nations.

Voici le poste suivant: Pensions de la guerre européenne, \$210,105,583. J'ajouterai que chaque dollar que le trésor fédéral a dépensé en pensions de guerre représente de l'argent qui a servi à subvenir aux besoins de ceux qui se trouvent dans cette situation par suite des services qu'ils avaient rendus à l'Etat.

Nous trouvons encore ces autres postes: La réduction des prêts relatifs à l'établissement des anciens combattants et autres colons sur les terres, \$3,223,413; paiements concernant la récolte de blé de 1930, \$22,456,645; paiements effectués en garantie des pertes subies en 1930 par le syndicat de l'avoine, \$174,383; primes sur le blé, 1931-1932 et 1932-1933, \$12,719,900; soit une somme à ajouter au montant de \$300,130,853 que j'ai mentionné il y a un instant.

M. WOODSWORTH: Le premier ministre tient-il compte des intérêts sur les dettes de guerre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, je ne les ai pas inclus, mais je crois qu'on devrait le faire. Voilà une autre obligation qui incombe non pas aux provinces ni aux municipalités mais bien au trésor fédéral et qui empêche ce dernier, comme il préférerait le faire, de dépenser cet argent pour certains services. Pour bien envisager la situation il faut se rendre compte des obligations qui incombent au Gouvernement. Il n'y a pas moyen de s'y dérober. Avant de voter un seul dollar pour d'autres fins il nous faut faire face aux obligations que je viens de mentionner comme les pensions aux vétérans de la guerre européenne et autres.

Les montants que j'ai énumérés, formant les dépenses totales encourues par le gouvernement fédéral pour les services sociaux depuis cinq ans, se sont élevés à \$680,911,129.

De plus, le gouvernement fédéral a prêté de l'argent aux provinces pour des fins de secours et le montant net dû de ce chef se chiffrait au 1er février de cette année à \$102,150,000. Ces prêts ont permis aux provinces de faire honneur aux obligations qu'elles avaient contractées sous forme de services sociaux quelconques. Je consigne dans les